Rupture de stock : et si on pensait d’abord aux malades !

Abderrahim DERRAJI - 2018-04-16 05:30:14 - Vu sur pharmacie.ma

Pas une semaine ne passe sans que les pharmaciens ne soient confrontés à de nouvelles ruptures de stock. Quand ces dernières concernent des médicaments disposant d’une alternative thérapeutique, le pharmacien s’arrange avec le prescripteur pour trouver une solution pour le patient. Mais dans beaucoup de cas, l’absence d’un traitement équivalent et d’informations au sujet de la durée de la rupture de stock se traduit sur le terrain par un vrai parcours du combattant pour le malade. Ce dernier doit faire le tour des pharmacies dans l’espoir d’y trouver de quoi tenir jusqu’à la remise sur le marché du produit en rupture. Et en dehors de quelques privilégiés qui peuvent importer leur traitement de l’étranger, la plupart des malades arrêtent tout simplement leur médication avec des conséquences qui peuvent être dramatiques. > Pour étudier cette problématique, A3P Maroc a prévu dans son riche programme de la dixième édition de son Congrès annuel, qui s’est tenue les 12 et 13 avril à Marrakech, une conférence qui a eu pour thème «Les ruptures de stock au Maroc – Cadre réglementaire et perspectives d’évolutions». Cette conférence* a mis en avant les causes des ruptures de stock, leurs risques ainsi que leur cadre réglementaire. Lequel cadre impose aux établissements pharmaceutiques de détenir un stock de sécurité des médicaments qu'ils fabriquent, importent ou distribuent pour assurer l'approvisionnement normal du marché. Malheureusement, cette disposition contraignante, qui est aussi difficile à mettre en place qu’à contrôler, ne prévoit pas un traitement spécial pour les médicaments ayant un intérêt thérapeutique majeur. Il est donc primordial d’actualiser l’Arrêté du 12 juin 2002 qui est devenu anachronique au regard de l’évolution que connaît le secteur de la pharmacie et du médicament. D’autres mesures peuvent être envisagées pour permettre un approvisionnement optimal du marché. Parmi ces mesures, il faut revoir à la hausse les prix de certaines spécialités à intérêt thérapeutique majeur et qui sont actuellement vendues à perte par les industriels. Faute de quoi, on risque de les voir disparaître du marché. L’information est également un élément clef. Le site internet mis en ligne par la Direction du médicament et de la pharmacie ne peut faire l’économie de donner une information exhaustive et actualisée sur l’état de stock des médicaments essentiels ou au moins informer à chaque fois qu’il y a une tension d’approvisionnement. In fine, sans une mise à jour du cadre réglementaire et sans la mise en place d’un système d’information performant, les professionnels de santé continueront à naviguer à vue et les malades passeront leur temps à chercher des médicaments essentiels dont certains vont, de plus en plus, se faire rares sur le marché ! * Conférence animée par M. Rachid LAMRINI, vice-président du Conseil de l’Ordre des pharmaciens fabricant et répartiteurs (COPFR). Lien de la présentation : https://pharmacie.ma/uploads/pdfs/Rachid-lamrini-A3P-2018-2.pdf